VINS ET LIQUEURS

L'IMPORTATION DE VINS DE FRANCE

Au cours de la dernière séance de la Chambre de Commerce du District de Montréal, la commission pour l'expansion du commerce a attiré l'attention sur la diminution du commerce entre la France et le Canada de 50 pour cent. Pour remédier à cette baisse et préparer la production à l'énorme demande que ne manquera pas de faire la France au Canada après la guerre, la commission suggère que le conseil demande au gouvernement d'abolir les restrictions commerciales qu'il a imposées depuis quelque temps. Rien de plus vrai que l'opinion émise par la commission: si nous voulons que la France et les autres pays, après la guerre, viennent s'approvisionner chez nous nous n'avons qu'à leur offrir des avantages tarifaires.

Le rapport de la commission spécifie la libre importation des vins français comme la première démarche à faire en ce sens.

Ci-dessous, le texte de ce rapport:

Considérant que, depuis la guerre, les exportations de la France au Canada, ont diminué de 50 pour 100, tombant à $7,000,000 tandis que les exportations canadiennes en France, atteignant $70,000,000 en 1917, sont 23 fois plus considérables qu'en 1914;

Considérant que les achats de la France à l'étranger après la guerre seront énormes, et que le Canada compte en avoir sa part, ainsi qu'en témoigne l'heureuse initiative de sir George Foster, qui a envoyé en France en 1916 une mission commerciale, laquelle en a rapporté une très utile documentation;

Considérant que pour rétablir son change en vue de ces énormes importations, la France aura besoin d'exporter le plus possible;

Considérant que le gouvernement de la République française a récemment dénoncé tous ses traités de commerce dans le but de traiter à l'avenir avec les pays étrangers sur une base d'échange, et que, par conséquent, nous n'obtiendrons de la France des avantages tarifaires qu'en autant que nous lui en offrirons;

Considérant qu'après la guerre il y aura au Canada pénurie de bateaux-marchands et qu'il sera de la plus haute importance de créer du fret de Bordeaux à Montréal afin de l'utiliser au retour pour nos exportations en France;

Considérant que les vins sont pour la France des articles de grande exportation;

Considérant que le vin—dont l'importation au Canada a été interdite en même temps que celle des liqueurs alcooliques—est plutôt, à cause de sa faible teneur en alcool, une boisson hygiénique dont la consommation diminue, en la remplaçant, la consommation des spiritueux;

La commission pour l'expansion du commerce a l'honneur de recommander à la Chambre de commerce du district de Montréal de prier le gouvernement du Canada de bien vouloir autoriser l'importation des vins au Canada.

Le président de la commission,
FRANK PAUZE.

L'EMBOUTEILLAGE DU VIN

Bien souvent le dépôt que l'on constate au fond des bouteilles remplies de vin, est uniquement dû à ce que celles-ci n'ont pas été suffisamment nettoyées. Un simple rinçage à l'eau serait-il même effectué au moyen de la brosse, ne suffit pas pour rendre les bouteilles absolument propres et neutres.

Toutes les bouteilles, même les neuves, peuvent contenir, en effet, des substances capables de nuire au vin et il ne faut rien négliger pour les en débarrasser. A la suite d'une mauvaise cuisson les bouteilles présentent quelquefois à l'intérieur des taches noires et grasses formées de carbone très divisé et de goudron de houille. Logé dans de pareilles bouteilles le vin s'altère toujours plus ou moins d'où formation de dépôt et contracte même souvent un mauvais goût.

Pour éviter de tels accidents, il convient de faire tremper les bouteilles pendant un certain temps dans de l'eau contenant de la potasse ou de la soude dans la proportion de 200 grammes par dix litres d'eau. Ce trempage opéré on les rince plusieurs fois à grande eau afin de les débarrasser de toute trace de potasse ou de soude, substances qui nuiraient au vin.

On les met ensuite à égoutter soigneusement. A cet effet, on les place le goulot renversé sur des planches percées de trous et dans un lieu sec et aéré ou sur des

Joseph E. Seagram & Sons, Limited
DISTILLATEURS DE
"White Wheat" "No 83" "3 Star Rye"
MEAGHER BROS & CO., Agents, MONTREAL